

Sujet : [INTERNET] GAEC de la Hautefeuille à la Chapelle d'Armentières et Erquinghem Lys

De : Pauline Thuillier <pauline.thuillier@gmail.com>

Date : 21/09/2022 13:59

Pour : pref-dcpi-enquete-publique@nord.gouv.fr

Monsieur le Préfet du Nord,

Dans le cadre de la consultation publique liée au projet d'élevage porcin de 2277 têtes sur la commune d'Erquinghem-Lys, je souhaiterais vous faire part de mon opposition à ce projet, et vous transmets mes interrogations suite à la lecture du dossier. En effet, les impacts du projet semblent parfois sous-évalués, ou peu explicités.

Le projet concerne l'implantation d'un élevage de 2277 porcs, et le plan d'épandage associé. Comme indiqué dans le dossier, les porcs seront en partie élevés sur fosses, et en partie sur paille, dans des bâtiments clos, et sans contact avec l'extérieur. Ces conditions d'élevage soulèvent une première remarque : dans une période où les consommateurs se tournent de plus en plus vers des modes de production de leur alimentation plus « éthiques », bio, locaux,... , avec une baisse de la consommation de viande, comment un tel élevage s'intègre-t-il dans l'évolution du marché ?

Le bien-être animal n'est pas respecté, et les conditions d'élevage ne sont pas soutenables à l'heure de l'urgence climatique.

Le projet semble ainsi complètement en marge de l'évolution actuelle de notre société, et de l'évolution de l'agriculture, plus attentive au respect du vivant et de la planète.

Vous trouverez ci-après mes questions et inquiétudes concernant les différentes thématiques du dossier.

Impact sur les GES et le climat

Le dossier détaille peu les impacts sur l'environnement et la population riveraine.

Il mentionne l'impact positif de la centralisation de l'élevage par rapport au transport des bêtes sur les sites d'engraissement environnants : le bilan carbone de la construction et de l'exploitation de l'élevage est-il réellement meilleur que celui du transport des animaux ? Au bout de combien d'années est-ce le cas ?

Concernant la consommation d'énergie : les bâtiments seront chauffés, utilisant une quantité importante d'énergie. En été, lors de fortes chaleurs comme rencontrées ces derniers mois, comment les bâtiments seront-ils refroidis ? Eau ? Climatisation ? Dans tous les cas, cela engendrera une consommation d'eau ou d'énergie, non quantifiée dans le dossier.

Enfin, comment le projet est-il encore viable suite à la hausse du prix de l'énergie, importante pour les entreprises ?

Impacts sur la qualité de l'air

Concernant les impacts des rejets atmosphériques, il est indiqué que les vents dominants proviennent du Sud et du Sud-Ouest. Ces vents ne poussent pas les rejets vers le tiers le plus proche, en effet, mais vers la commune d'Erquinghem-Lys et ses équipements ! D'autre part, lorsque le vent ne provient pas de ces directions, les rejets sont dirigés vers les autres communes riveraines (Fleurbaix, Bois-Grenier, ...).

L'étude de l'impact des rejets atmosphériques se base sur la station de Lille pour bâtir l'état initial : est-ce pertinent de comparer la qualité de l'air de la campagne à une qualité urbaine ?

L'exploitation va générer des rejets importants d'ammoniac. Quels sont les risques pour la population environnante, d'autant plus que l'exposition sera permanente ? De quelle manière le nuage se disperse-t-il ? L'annexe 19 présente la comparaison entre les émissions de l'élevage en projet et d'un élevage standard. Il apparaît que les émissions globales du projet sont légèrement plus faibles que pour un élevage standard, mais que la quantité d'ammoniac rejetée du bâtiment est plus importante !

L'exploitation va générer des rejets importants de poussières (878 kg/an, soit plus de 2 kg par jour !). La réglementation indique que la concentration est limitée à 150 mg/m³ à l'émission. Quelle sera la concentration à l'émission pour l'exploitation ? Pourquoi des filtres ne sont-ils pas prévus ?

Impacts sur la population

Concernant l'étude du milieu économique, le dossier mentionne plusieurs communes concernées par les épandages, mais ne les étudie pas. Fleurbaix, en particulier, fait partie de l'aire d'étude, mais la distance des zones d'épandage aux principaux équipements et ERP n'est pas indiquée (École Franche Terre notamment). D'autre part, le dossier n'indique pas le nombre de riverains situés à proximité immédiate de l'exploitation, mais uniquement la distance au tiers le plus proche. La cartographie de l'annexe 1 présente une zone avec un rayon d'un kilomètre autour du site, mais cette zone d'étude n'est pas renseignée/quantifiée dans le dossier. Or, les personnes habitant dans un rayon d'un kilomètre seront directement impactées par les odeurs, nuisances sonores, rejets ... Le site est en effet situé à proximité de zones d'habitation, de lotissements.

Nuisances sonores

Le dossier indique que les nuisances sonores seront faibles en comparaison aux nuisances générées par la voie de TGV. Il est important de préciser que les nuisances générées par la voie SNCF sont très ponctuelles, tandis que les bruits générés par l'élevage seront constants. Quel en est l'intensité ? Combien de mètres faut-il pour que le bruit soit réellement atténué ? Quelle sera l'intensité du bruit à 1 km ?

Santé

Comme expliqué au-dessus, le projet a un impact potentiel sur la santé des riverains, avec une dégradation de la qualité de l'air (poussières, ammoniac), mais aussi par l'impact du projet sur les eaux souterraines, superficielles et les sols: pollution des eaux, des sols destinés à l'agriculture, ... (cf points ci-dessous).

Impacts sur les eaux souterraines et superficielles

L'installation est prévue en bordure de cours d'eau (La Becque). Les distances réglementaires sont respectées, mais on peut s'interroger sur les risques de pollution en cas de fortes pluies et de lessivage des sols et installations.

Concernant les eaux souterraines, le dossier mentionne bien le fait que le site et les zones d'épandage sont situés en Zone Vulnérable Nitrates : est-ce pertinent d'installer un nouvel élevage de porc dans une telle zone ?

Concernant les eaux superficielles, la Becque n'est pas mentionnée, et pourtant située en bordure de la parcelle.

Concernant la consommation d'eau pour le lavage des installations, il est indiqué qu'un forage, faisant l'objet d'une déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, permettra de fournir l'installation en eau. Suite aux périodes de sécheresse de cet été, qui sont de plus en plus fréquentes, est-ce pertinent de prélever de telles quantités dans le milieu naturel ? Si la nappe ne permet plus cet approvisionnement, l'exploitant utilisera-t-il de l'eau potable ? Comment concilier cet élevage, gourmand en eau (et notamment pour refroidir les porcs durant les canicules, souvent associées à une sécheresse) avec la raréfaction de la ressource en eau douce ?

L'exploitant indique utiliser un biocide pour la désinfection des installations : où vont ensuite les eaux de lavage ? Seront-elles épandues avec le lisier et le fumier ? Quel sera l'impact d'un tel biocide sur les sols et les eaux ? De la même manière, ce type d'élevage intensif nécessite l'administration d'antibiotiques aux animaux. Ces antibiotiques se retrouvent ensuite dans le lisier et le fumier. Il n'est nulle part fait mention de l'impact de ces molécules sur les sols, les eaux souterraines et superficielles alors que les risques liés à la pollution par les molécules pharmaceutiques sont de plus en plus connus.

Le dossier indique en p98 les impacts potentiels d'une fosse à lisier fissurée. Quels seront les moyens de surveillance pour s'assurer que cela n'arrive pas ? Le site est situé en aléa moyen pour les risques de retrait/gonflement des argiles : les risques de fissures des fosses sont donc présents, avec un impact potentiel fort et permanent sur les sols et eaux souterraines.

Sur le plan masse du projet, une grande zone est représentée comme « artificialisée » : cette zone va-t-elle être imperméabilisée, augmentant encore l'impact sur les eaux souterraines et superficielles ?

Concernant l'étude des Zones Humides, aucun sondage n'a été réalisé au niveau du bâtiment le plus proche du cours d'eau : pourquoi ?

L'annexe 27 présente la compatibilité du projet au SDAGE Artois Picardie. Malgré ce qui y est indiqué, le projet ne paraît pas réellement compatible avec l'enjeu A.3.1, concernant la diminution de la pression polluante par les nitrates...

Impacts sur la faune et la flore

Concernant l'impact sur la faune et la flore, le dossier ne mentionne que les zonages réglementaires. Le site n'est, en effet, situé à proximité d'aucun, mais quel sera l'impact sur la faune et la flore locale, non protégée mais pourtant existante ?

Impacts cumulés avec les autres projets

Quels sont les impacts cumulés avec les autres projets connus aux environs ? En particulier, impacts cumulés sur l'artificialisation des sols avec le projet d'extension de la Porte des Anglais ?

En conclusion, le dossier de demande d'enregistrement expose quelques impacts potentiels de l'exploitation, mais la balance impacts positifs/impacts négatifs ne paraît pas équilibrée :

- **Impact positif de l'implantation de l'élevage : Création d'un emploi**
- **Impacts négatifs sur l'environnement naturel et la population riveraine : risques de pollution des sols et des eaux, rejets d'ammoniac, odeurs, épandages de nitrates, consommation importante d'eau et d'énergie, nuisances sonores, ...**

Enfin, la forme du dossier n'encourage pas à la confiance envers un tel projet. En effet, le dossier ne semble pas objectif, et paraît avoir été réalisé « à la va-vite » : nombreuses fautes d'orthographe, tournures approximatives, erreurs sur les cartographies (annexe 2, le tracé du cours d'eau est faux, il traverse un bâtiment sur la carte présentée dans le dossier !!!). Certains impacts semblent volontairement survolés dans l'intérêt du demandeur...

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la défense de l'intérêt public, et vous prie d'accepter mes salutations distinguées.

Pauline Thuillier
Habitante de Fleurbaix